

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.,

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : désignation des délégués au SMGF

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu les arrêtés n° SPA-2012-53 et SPA-2013-01 portant création du Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Echandelys. Conformément aux statuts du dit syndicat, il revient au Conseil municipal de désigner les délégués de chaque section composant le SMGF en vertu d'une quote-part, à savoir :

Section de Chabreyras : 2 délégués

Section de Coupat : 1 délégué

Section de Deux-Frères : 2 délégués

Section de Labat : 2 délégués

Section de Le Buisson : 1 délégué

Section de Le Buisson/Faux-Planta : 2 délégués

Section de Le Cluel : 3 délégués

Section de Le Mas : 2 délégués

Section de Parel : 2 délégués

Section de Parel-Fiosson : 1 délégué

Commune d'Echandelys : 1 délégué

Après s'être fait présenter la liste des affouagistes de chaque section concernée, le Conseil municipal désigne :

Section de Chabreyras : ECHALIER Lucien, ECHALIER Jean-Pierre

Section de Coupat : RECOQUE Jean

Section de Deux-Frères : FAURE Pierre, VEYRIERE Jean-Claude

Section de Labat : DUTOUR Michelle, HEUX Patrick

Section de Le Buisson : CHEVARIN Robert

Section de Le Buisson/Faux-Planta : MEUNIER Philippe, MATUSSIÈRE Nicolas

Section de Le Cluel : BOURG Gérard, BOURG Jean, DUTOUR Jean-François

Section de Le Mas : DUTOUR Marcel, GROS Alain

Section de Parel : BOYENVAL Marian, RENAUDIAS Guy

Section de Parel-Fiosson : TONNELIER Jean-Claude

Commune d'Echandelys : COUDEYRAS Jean-Paul

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : annulation délibération n°39 du 9 décembre 2012 portant sur l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à MR ET MME GAUDET aux Habitants du Moulin de Géry

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa réunion du 9 décembre 2012, il a donné l'autorisation aux habitants du village du Moulin de Géry d'acquérir une parcelle appartenant à Monsieur et Madame GAUDET. Elle informe l'assemblée que, suite à cette délibération, elle a reçu un courrier de Monsieur le Sous-préfet d'Ambert lui indiquant qu'une section de commune ne pouvait procéder à l'acquisition de terrain et qu'il convenait de procéder à l'annulation de cette délibération.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents d'annuler sa délibération n°39 du 9 décembre 2012.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : participation aux frais de fonctionnement de l'EP d'Ambert

Madame le Maire présente au Conseil municipal la délibération de la commune d'Ambert concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures. Elle rappelle que la commune d'Echandelys est concernée par un enfant. Le montant de participation s'élève à la somme de 696 €. Toutefois, elle précise que :

- En vertu de la loi du 25 janvier 1985, lorsque qu'il s'agit d'une commune qui dispose de sa propre école publique, elle n'est pas tenue de financer la scolarisation d'un enfant dans une école publique d'une autre commune.
- A Echandelys, nous sommes en regroupement pédagogique avec Condat-les-Montboissier. La scolarité des enfants est assurée de la maternelle jusqu'à leur entrée en sixième. Les deux assurent la cantine, le transport scolaire et un service de garderie. Par voie de conséquence, les parents résidants sur la commune, qui pour des raisons qui leurs sont propres, scolarisent leurs enfants dans une autre commune sont libres.
- Notre commune s'est toujours refusée jusqu'à l'année dernière de participer aux frais qu'engendraient leurs décisions.

Ouïe cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de refuser de s'acquitter de cette participation

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : réorganisation poste cantine et ménage

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réorganisation des postes des employées s'occupant de la cantine scolaire et du ménage du bâtiment de mairie.

- Madame Nathalie CHEVARIN s'occupera exclusivement de la cantine comme suit :

Horaire de travail (du 1^{er} janvier aux vacances d'été, dans l'attente de la nouvelle organisation due au changement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre) :

- Lundi, mardi, jeudi : 9h30-14h

- Vendredi : 9h30-14h30

FAIRE L'ETAT DES STOCKS COMME INDIQUE SUR LA NOTE DE SERVICE

PREPARATION DES REPAS

MISE EN PLACE DU REFECTOIRE SCOLAIRE

REPAS EN COMMUN INCLUANT LE SERVICE AVEC LES ELEVES DE 11H30 A 12H30

GARDE DES ENFANTS DE 12H30 A 12H50

RANGEMENT DU REFECTOIRE ET DE LA CANTINE
+ ENTRETIEN

ENTRETIEN DES ESCALIERS QUI MENENT A LA CANTINE, DU
COULOIR ET DES WC RESERVES A LA CANTINE

LAVAGE ET REPASSAGE DU LINGE (torchons, vêtement de travail...) DE LA
CANTINE

**- Madame Elisabeth SCANZIO s'occupera exclusivement du ménage du
bâtiment de la mairie et de l'école**

Horaire de travail (du 1^{er} janvier aux vacances d'été, dans l'attente de la nouvelle
organisation due au changement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre) :

Lundi et jeudi : 13h – 14h15 (ménage bâtiment)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h-17h (ménage salle de classe, annexe et WC)

MENAGE DE L'ENSEMBLE DU BATIMENT (secrétariat, salle de réunion, salle
d'archives, escaliers, couloirs, WC)

MENAGE DE LA SALLE DES FETES

MENAGE DE LA SALLE DE CLASSE ET ANNEXE + WC

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.,

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : soutien aux personnels forestier de terrain de l'ONF

Madame le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers aux communes concernées par un poste vacant. Dans ce courrier il demande au Conseil municipal de déplorer cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que la commune est en droit d'attendre et de déclarer ne pas comprendre pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, la commune devrait bénéficier d'un service moins important.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, considérant ne pas être en possession de tous les éléments décide de s'abstenir et n'émet aucun avis.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : nouvelles adhésions à l'EPF-Smaf

Madame le Maire expose :

- La communauté de communes du **PAYS DE CAYRES PRADELLES** (département de la Haute-Loire), composée des communes de Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haon, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Paul-de-Tartas, Seneujols et Vielprat, par délibération en date du 19 septembre 2012,
- Le **SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON**, composé des communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et des communes de Laps et Vic le Comte, par délibération du 9 octobre 2012, ont demandé leur adhésion à l'Établissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 8 novembre 2012 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 5 décembre 2012 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à l'adhésion précitée.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : amortissement lampes EP

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement de l'installation de deux lampes d'éclairage public réalisées en 2012 au village de Parel et Faux-Planta. Le coût de cette opération s'est élevé à la somme de 1 268,41 € Elle doit être amortie sur une durée de 5 ans, soit 253,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de procéder à ces amortissements et de les inscrire au budget primitif de 2013.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : loyer Relais de la Fontaine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents d'accorder la gratuité des loyers du commerce et de l'appartement du Relais de la Fontaine jusqu'à la signature du bail liant la commune et le nouveau gérant.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 24 Janvier 2013

L'an deux mil treize et le vingt quatre du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire. La précédente réunion programmée le dix neuf janvier n'ayant pas atteint le quorum, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Conseil municipal le vingt et un janvier deux mil treize.

Présents : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., SIMONDET J.C, RECOQUE P., RENAUDIAS G., ROUX M., BOYENVAL M.

Absents : PERISSEL B, DUTOUR A., COUDERT Y.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

Objet : Relais de la Fontaine

Le conseil municipal prend acte de la lettre recommandée en date du 12 novembre 2012 de la SARL VMBA, gérante du Relais de la Fontaine, informant Madame le Maire de son intention de mettre un terme au bail de location gérance à la date du 12 février 2012. Suite aux démarches entreprises pour rechercher d'éventuels candidats intéressés par la reprise de la location gérance. Elle précise qu'elle a été destinataire de plusieurs demandes. Après avoir entendu les différents candidats, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, après un vote à bulletin secret :

- de retenir la candidature de Madame Karima ZANOUNE
- de préciser qu'après accord avec les représentants de la SARL VMBA, ces derniers quitteront les lieux le 12 janvier 2013.
- D'établir un loyer séparément pour le commerce et l'appartement, à savoir :
 - commerce : 300 €
 - appartement : 400 €

et précise que ces loyers seront payables à terme échu

- de demander une caution égale à un mois de loyer des deux locations.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder à l'état des lieux de sortie et à l'état des lieux d'entrée des nouveaux gérants et pour signer le bail ainsi que toutes pièces nécessaires résultant de cette location gérance.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR**